

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

N°105 - Avril - Mai - Juin 2024

DOSSIER

AMÉNAGEMENTS

DOSSIER

EXPOSITION DES
TROPHÉES

DANS L'OEIL DU VISEUR

LES PLANS DE
CHASSE CHEVREUILS



INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
AVRIL/MAI/JUIN 2024 - N°105

Stock image ©Boudimir Jevitic

DOSSIERS

4 Aménagements petits gibiers

6 Exposition des trophées

HISTOIRE

10 De belles chasses dans le Bas-Rhin

DANS L'OEIL DU VISEUR

12 Les plans de chasse chevreuils

ACTUALITES

14 Aménagements des territoires

15 Opération nature propre

16 Brèves

VIE DE LA FDC

18 Nouveaux arrivants

20 Procès-verbaux CA

DIVERS

23 Agenda du chasseur

24 Gastronomie

26 Petites annonces

SOMMAIRE





EDITO

Vous avez dit bail de chasse ?

Les relocations de nos chasses communales sont quasiment toutes actées.

Merci à nos maires qui ont suivi la voie de la sagesse et consenti une majorité de locations par le biais du gré à gré avec leurs sortants. Cela concerne plus de 75 % de nos lots de chasse.

Les adjudications (11 %) et les appels d'offres (9 %) ont concerné les lots à la marge.

Nous notons par ailleurs une augmentation des lots réservés pour répondre à la volonté de certains propriétaires.

Il reste quelques rares lots non loués à l'heure actuelle, du fait de la gourmandise de certaines communes en inadéquation avec la valeur cynégétique de ces lots. Certaines communes n'ont pas proposé leur territoire à la location de chasse. Elles seront rattrapées par la patrouille et devront se plier à la réglementation sous peine de sanctions.

Et que dire de notre fameux lot intercommunal Schiltigheim-Bischheim-Hoenheim ? L'attitude rigide à l'excès de Madame la Maire de Schiltigheim qui exigeait le dimanche sans chasse m'a obligé à lui opposer un veto catégorique de notre fédération. Sa commune présentera seule une nouvelle convention qui fera l'objet de toutes nos attentions.

Je tiens à remercier tous nos représentants chasseurs qui se sont dévoués, ont participé aux réunions des 4C et ont défendu les dossiers de nos adhérents.

Les chasses « commerciales » feront aussi l'objet de toutes mes attentions. Interdites par notre cahier des charges des chasses communales, ces pratiques seront traquées par votre président et portées devant les juridictions compétentes.

Un mot à l'intention de nos chasseurs domaniaux. L'accord signé fin février entre la Fédération Nationale des Chasseurs et Madame la Directrice de l'ONF ouvre de nouvelles perspectives en matière de gestion des lots mais aussi en ce qui concerne l'agrainage. Les locataires domaniaux peuvent demander à bénéficier de l'agrainage selon les règles du SDGC dès cette année. Avis aux amateurs.

Il vous reste 9 ans pour mener à bien vos projets cynégétiques sur vos lots communaux, mais les bonnes résolutions se mettent en pratique dès maintenant...

*Le Président
Frédéric Obry*



Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim

Tél. 03 88 79 12 77

Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com

Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :

du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N

Longitude 7° 45' 35.00 E

ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :

Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :

Alexandra Dick

Courriel : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

Crédits photos :

FDC, Mathias Wagner, Philippe Krauth,

FNC, DR, stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2024



NOUVELLE ADRESSE MAIL :

fdc67@chasseurdefrance.com



AMÉNAGEMENTS petits gibiers

*La Fédération des Chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine
Détail des aides financières de la FDC*

Aides à l'amélioration du biotope

Contrat Légumineuses

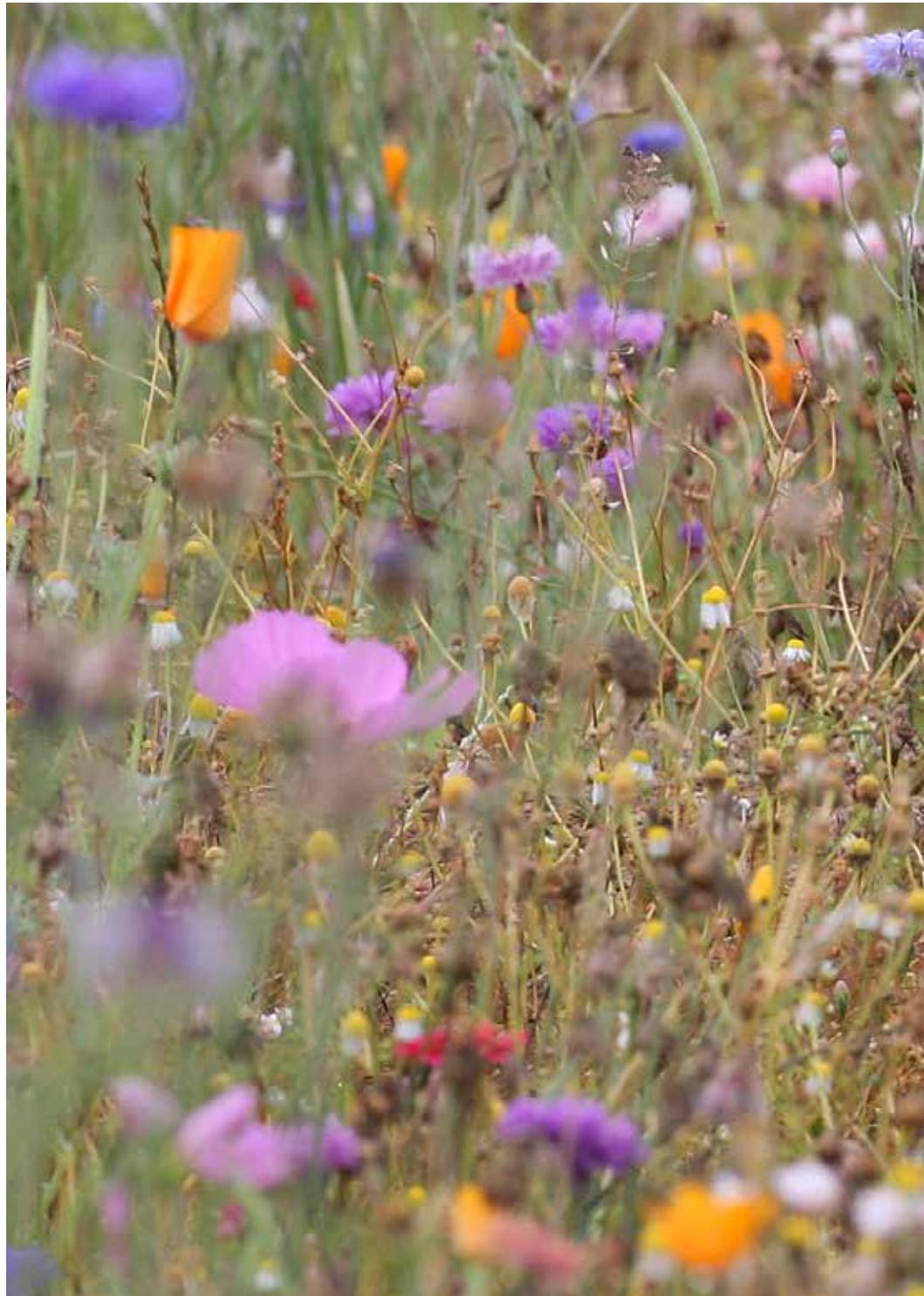
(trèfle, sainfoin) / céréales
d'hiver (blé, avoine...)

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi, en remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250 €/ha sur signature d'un contrat.

Dans le même cadre, une mesure « légumineuse » pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, seront indemnisés à hauteur de 400€ les 20 ares, avec fauche après le 1er juillet. Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1 000€ par locataire de chasse et par an. Les subventions seront allouées jusqu'à épuisement de la dotation votée en CA (35 000€).

4 conditions d'accès à ces aides :

- être à jour de toutes les cotisations (adhésion + suivi de territoire + FARB),
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif.



Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (jusqu'à 1 500€ par an).

Cultures à gibier (hors fleurs)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable.

La subvention de la FDC est de 80 ou 100%, en fonction des espèces semées et sur présentation des factures.



Céréales sur pied Inter cultures

(Phacélie, Avoine, Vesce ou PAV)

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier.

Attention à respecter la réglementation du SDGC

Les conventions « Céréales sur pied » devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs. La subvention sera fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50€ l'are.

Toute demande de subvention devra être validée par le GGC.

Ne seront pas prises en compte les demandes hors cadre réglementaire, par exemple des demandes d'aide céréales sur pied sans convention avec un agriculteur.

! Attention :

le maïs sur pied n'est plus indemnisé par la FDC.

Ce couvert destiné à apporter refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélange (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare.

! Attention :

Pour bénéficier des aides de la FDC, il est nécessaire que vous soyez à jour de toutes les cotisations votées en assemblée générale à savoir : adhésion territoire, suivi territoire et FARB. Le plafond des subventions attribuables à tous les locataires est de 3 fois le montant de ces cotisations par an, à l'exception du contrat Légumineuses.

Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera mi-mai.

Classique 150€/ha/an

- Nidification / semis de printemps et d'automne
- 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an

A1 céréales à paille 150€/ha/an

- Nidification / semis de printemps et d'automne
- 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an

A2 avoine, choux et sarrasin 150€/ha/an

- Nourriture / semis de printemps
- 80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an

A3 Hubertus 150€/ha/an

- Nourriture / semis de printemps
- 80% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an

Biodiversité 150€/ha/an

- Nidification / semis de printemps et d'automne
- 100% du montant de l'indemnisation versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150€/ha/an + coût des semences (sur facture)

Fleurie (CEA) 300€/ha/an

- Nidification / semis de printemps et d'automne
- Les semences sont fournies par le chasseur sauf accord avec l'exploitant agricole. Les semences ne devront pas obligatoirement être certifiées (récolte agricole utilisable).

EXPOSITION DES TROPHÉES 2024

C'est à Wangenbourg-Engenthal, jolie petite commune vosgienne surnommée « la petite Suisse d'Alsace », que s'est déroulée l'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims.



La salle polyvalente, par ses volumes et sa luminosité a permis de mettre en valeur les quelques 200 trophées présentés.

Lors de l'inauguration, le vendredi 1er mars, **le président Frédéric Obry**, après avoir salué l'assistance et les invités, et précisé que son intervention serait courte, **a fait part de son étonnement et surtout de sa satisfaction devant la retenue des chasseurs pour cette dernière année du bail en chasses communales.** La crainte d'un « dérapage », de prélèvements excessifs ou sans discernement, était bien réelle. Mais le nombre de cerfs prélevés sur cette dernière saison, malgré une petite hausse cette année, est bien venu confirmer la tendance vers la baisse déjà constatée en 2023. Le président Obry a promis une évolution des critères de tir pour le prochain SDGC.

M. Michel Acker, adjoint et représentant le maire de Wangenbourg-Engenthal, Daniel Acker, retenu par d'autres obligations, **a chaleureusement félicité l'équipe technique de la FDC, le personnel et tous les bénévoles**, et s'est dit particulièrement impressionné par la qualité de l'exposition.

“l'avenir du Cerf passe par un équilibre Faune-Flore, une réduction des zones à enjeux et un respect de la biologie.”

De son côté, **Michel Pax, président de la commission Grand Gibier de la FDC, a présenté le bilan qualitatif et quantitatif des cerfs et daims coiffés.**

Il rappelle que l'avenir du Cerf passe par un équilibre Faune-Flore, une réduction des zones à enjeux et un respect de la biologie (pyramide naturelle des âges).

Tout au long de la cérémonie officielle et du verre de l'amitié ensuite partagé par les invités, **les sonneurs « Trompes Saint Laurent » de Holtzheim et les cornistes de l'ABRCGG ont impressionné leur auditoire par leurs talentueuses interprétations.**

Rapport de la commission et bilan

M. Michel Pax, président de la commission Grand Gibier de la FDC, présente les chiffres de la commission de jugement des trophées pour les coiffés



Extrait du compte-rendu de la commission de jugement des trophées

La commission tient à rappeler que le jugement n'est pas issu d'une analyse scientifique mais se fait uniquement en fonction de l'usure dentaire en se basant sur des mâchoires « témoin » dont l'âge réel est connu. De plus, l'identité du

chasseur n'est pas connue étant donné que les trophées sont numérotés. C'est la raison pour laquelle, en cas de doute, elle souhaite que des coupes dentaires soient effectuées.

Quatre trophées pour lesquels l'usure de la dentition a montré que les cerfs prélevés étaient trop jeunes mais

qui présentaient les caractéristiques habituelles de cerfs de 10 ans (longueur moyenne des merrains supérieure ou égale à 84 cm et circonférence moyenne des merrains à 1/3 supérieure ou égale à 14 cm) ont été déclarés « justifié ».

Sur les 2 dernières saisons

Pour le Cerf

		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
22/23	C3	191	188	3	121	64,36	45	23,94	22	11,70
23/24	C3	200	195	5	142	72,82	38	19,48	15	7,7

Pour le Daim

		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
22/23	D3	5	5	0	3	60	1	20	1	20
23/24	D3	8	8	0	5	62,5	1	12,5	2	25

Nombre de trophées par classe d'âge

ÂGE	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10+
	●●	●●	●	●	●	●	●	●	●
NBR.	3	10	10	16	15	46	41	19	35

Rappel des critères d'attribution des points de couleur pour le Cerf

- Point Vert : Critère d'âge « 7-8 » « 8-9 » « 9-10 » ans et plus, ou moyenne des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm
- Point Orange : Estimation de l'âge « 6-7 » ans, l'âge sera précisé ultérieurement par les cornes de cément
- Point Rouge : Estimation de l'âge « 4-5 », « 5-6 »
- Double Point Rouge : Estimation de l'âge « 2-3 », « 3-4 » (facilement reconnaissable)

En règle générale, il sera proposé 1 attribution minorée de 1 C3 pour chaque point rouge l'année suivante.



Détail des prélèvements C3 et D3 par secteur

SECTEUR	SURFACE		ATTRIBUTIONS	RÉALISATIONS	
	BOISEE	TOTALE	C3	C3	%REAL
1	30112,64	40731,01	45	11	29,73%
2	17476	25327,58	93	35	35,35%
3	16371,76	23198,09	92	30	32,61%
4	16288,67	17342,99	118	47	39,83%
5	22225,61	27370,83	128	51	39,84%
6	14867,2	20882,77	76	26	34,21%
TOTAL 1 A 6	117341,88	154853,27	550	200	36,36%
7	9227,08	36394,94	17	8	47,06%
8	8019,49	28264,5	0	0	
9	30962,59	88522,59	0	0	
10	3935,15	58987,31	1	0	
11	4604,65	33785,33	0	0	
	47521,88	209559,73		0	
TOTAL	174090,84	400807,94	567	208	36,68%

Remerciements

Après le rapport officiel, le président a tenu à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation :

- **Les bénévoles** : Jean-Marie Troesch, Roland Schoeffler, Patrick Jung et Denis Kobloth,
- **Les membres de la commission de jugement** des trophées
- **Les agents cotateurs** qui ont apprécié la qualité de nos trophées

- **L'ensemble du personnel de la FDC 67:**

- le Directeur, Alexandre Derrez
- le Directeur adjoint, Nicolas Braconnier
- le personnel administratif : Alexandra Dick, Camille Ferrer, Valérie Villard et Amandine Abi Kenaan
- le personnel technique : Romain Weinum, maître d'œuvre de l'exposition, Emmanuel Schnitzler, Valentin Gewinner, Claire Jehl, Pierre-Yves Ulan et Julien Treuillet



NATURE & LOISIRS

LE SALON DES UTILISATEURS DE LA NATURE
FEDERATIONS · ASSOCIATIONS · COMMERCANTS · ARTISANS



EQUITATION PÊCHE VELO CHASSE CHIENS RANDONNEE

Des passions, un espace partagé

DIMANCHE

9

JUIN

10h - 19h

KOLBSHEIM

DAVY CROCKETT

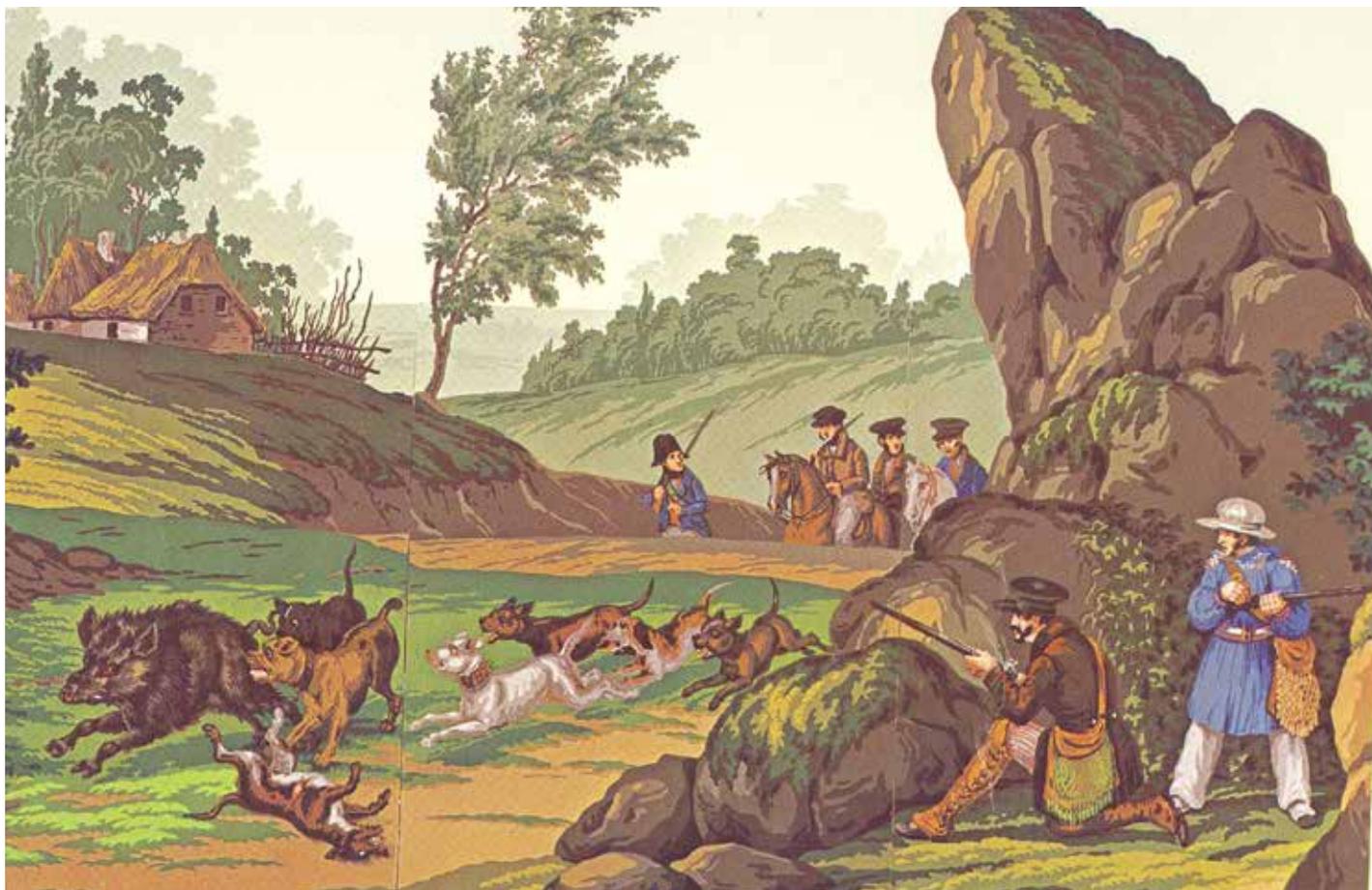
CAMP

LA NATURE AUTOUR DE CHEZ MOI

ENTREE GRATUITE

ANIMATIONS ENFANTS - BALADES PONEY - DEMONSTRATIONS
CIRCUIT VTT - SIMULATEUR PÊCHE - CHASSE A L'ARC
PUMP TRACK - NOMBREUX EXPOSANTS / ARTISANS
BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE





DE BELLES CHASSES DANS LE BAS-RHIN

sous le Second Empire

Sous le Second Empire (1852-1870), la chasse semble florissante dans le Bas-Rhin y compris aux portes de Strasbourg.

Au milieu du XIXe siècle, la chasse au loup se poursuit en Alsace Bossue aux confins de la Lorraine.

En novembre 1851, les premières chutes de neige permettent de prélever deux loups au cours d'une battue sur le ban d'Altwiller grâce au concours des chasseurs et traqueurs des communes voisines de Harskirchen et de Diedendorf. Quelques mois plus tard, en février 1852, dans le même secteur, on signale que des spécimens rodent encore autour des maisons isolées. Une vieille louve pleine de neuf petits est tirée. Le Courrier du Bas-Rhin qui rapporte ces faits conclut : « elle a subi le juste châtement de ses longues années de rapine et de carnage ».

Une campagne giboyeuse

Habituellement, la saison de chasse s'étend sur près de six mois. Ainsi, en 1857, l'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 23 août et sa fermeture au 20 février 1858. Néanmoins, une prolongation est instaurée pour la bécasse et le gibier d'eau jusqu'au 10 avril. En revanche, le tir des sangliers semble autorisé toute l'année. Ainsi, en mai 1857, les habitants de Grendelbruch, à l'entrée de la vallée de la Bruche, se plaignent des sangliers qui exercent des

ravages dans leurs parcelles de pommes de terre. Certains champs auraient été replantés à trois reprises. Ils demandent instamment aux chasseurs d'organiser des battues dans les forêts qui entourent le village. La municipalité a d'ailleurs pris toutes les dispositions nécessaires pour héberger convenablement les chasseurs qui se décideraient à entreprendre des battues. Avis aux amateurs !

Au sud de Haguenau, la campagne paraît encore plus giboyeuse. En décembre 1858, M. Charles-Marie Becquet, conservateur des Eaux et Forêts à Paris et propriétaire du domaine de Meyershoffen à Haguenau, organise plusieurs traques dans les

bois communaux de Weitbruch, Gries et Kurtzenhouse. Le premier jour, le tableau compte 198 lièvres, un chevreuil et une perdrix. Le lendemain, les chasseurs y ajoutent encore 144 lièvres. Malheureusement, le nombre de fusils n'est pas précisé. En 1862, le Courrier du Bas-Rhin mentionne une chasse exceptionnelle du côté de Niederbronn. Un cerf, espèce alors très rare dans les Vosges, est aperçu à plusieurs reprises dans la forêt privée de M. de Dietrich sur le ban de la commune de Windstein. Plusieurs chasses sont organisées au courant de l'hiver, mais le cerf parvient toujours à s'échapper. Enfin, le 13 février 1862, au cours d'une nouvelle chasse spécifique, le forestier Will prélève le jeune cerf.

Des sangliers aux portes de Strasbourg

En novembre 1850, les habitants d'Illkirch sont surpris par une invasion de sangliers. Cinq individus sont isolés dans les champs et poursuivis par les paysans. Ces animaux affolés pénètrent en ville et parcourent les rues de la commune. Un premier sanglier est acculé dans un jardin, un autre dans la grange d'un maréchal-ferrant. Ils sont tués à coups de fourches et de bâtons par les habitants. Les trois autres, parmi eux une vieille laie, se jettent dans l'ill. Ils essuient quelques coups de fusils mais parviennent à gagner le territoire d'Ostwald. Là, ils sont repérés par un employé du chemin de fer qui désigne leur refuge aux chasseurs.

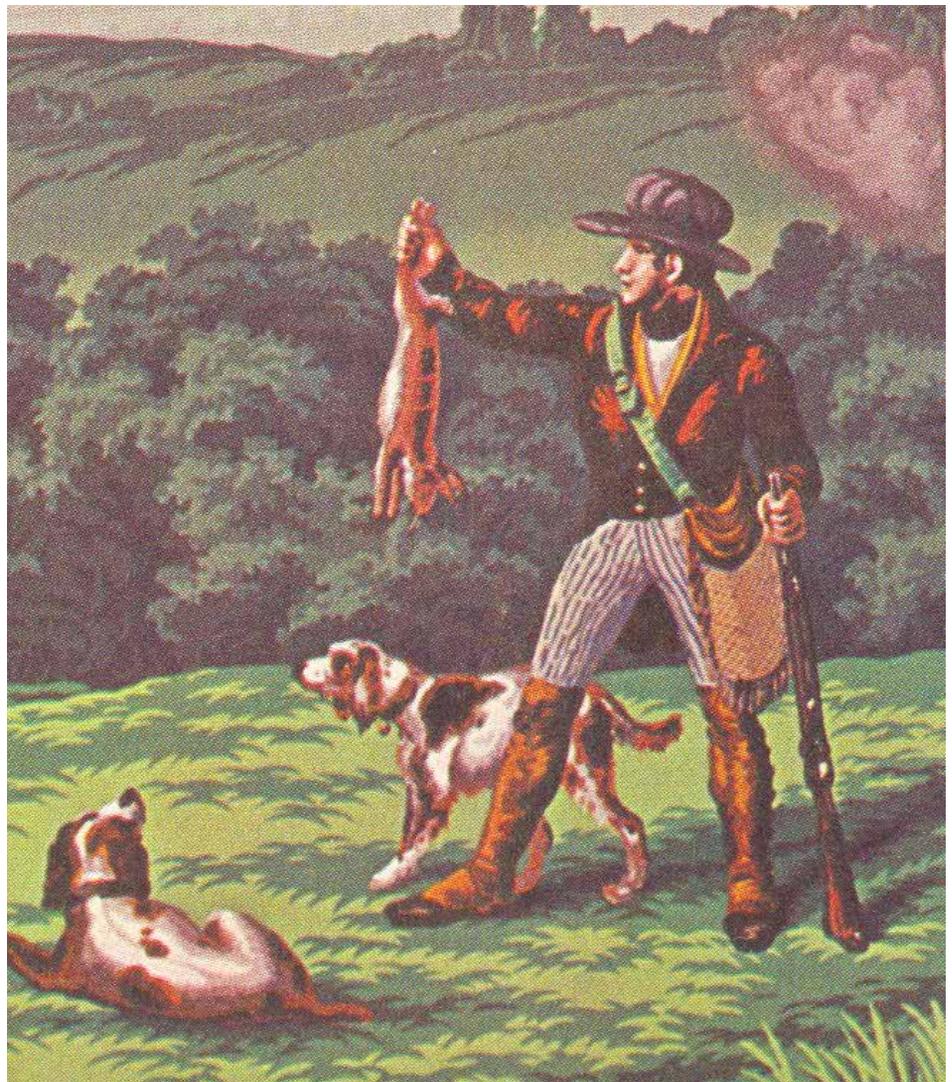
Quelques années plus tard, en 1861, des sangliers se manifestent du côté du Neuhof. Amédée Cailliot, professeur à la faculté de Médecine de Strasbourg, porte plainte et réclame des indemnités à la suite des dégâts que les bêtes noires ont commis dans ses propriétés. Débouté, il écrit alors au maire de Strasbourg pour lui réclamer des mesures efficaces au nom de ses locataires et d'un grand nombre d'habitants du Neuhof. Les sangliers commettent des ravages dans les champs de blé qui avoisinent la forêt du Neuhof. Il rappelle que l'année précédente, le préfet avait ordonné deux battues qui n'eurent pas lieu. Il demande donc par conséquent de nouvelles battues avec la convocation des gardes et l'invitation « des chasseurs de bonne volonté et des traqueurs suffisamment bien rétribués ».

Strasbourg, capitale de la venaison

Le gibier abonde également dans la ville de Strasbourg. En effet, en janvier 1861, au cours d'un hiver particulièrement rude, la chasse aux sangliers donne de beaux résultats : trente-six sangliers sont tirés depuis le commencement de la saison dans la forêt de Haguenau, seize sont abattus dans la forêt communale du Neuhof et sept dans la forêt d'Illkirch. En moyenne, dix-neuf sangliers sont livrés aux Strasbourgeois tous les ans. A cause du froid extrême et de l'épaisse couche de neige, le gibier connaît une forte mortalité, en particulier dans le pays de Bade et dans la Rhénanie allemande. Les chevreuils, les lièvres et les perdrix se rapprochent des villages à la recherche de nourriture. Ils deviennent alors très vulnérables. En outre, beaucoup d'animaux périssent de faim et de froid. Les marchands de gibier de Strasbourg refusent d'acheter les dépouilles de chevreuils et de lièvres gelés que les chasseurs n'auraient pas tirés.

Strasbourg apparaît en effet comme une véritable plaque tournante du commerce de venaison. Entre le 15 décembre 1860 et le 15 janvier 1861, il est entré dans la ville 22 521 lièvres, 1336 chevreuils, 628 faisans, 472 canards sauvages et 19 cerfs. L'essentiel de ce gibier provient d'Allemagne, notamment les cerfs car, comme l'affirme Le Courrier du Bas-Rhin : « L'Allemagne est aujourd'hui encore, comme dans les siècles précédents, un pays de chasses productives ». Cependant, une partie seulement de cette venaison est destinée à la consommation locale, à savoir 5112 lièvres, 181 chevreuils, 29 faisans et 298 canards sauvages, le reste est expédié vers d'autres villes et principalement Paris grâce au chemin de fer. Aux yeux des Parisiens, l'Alsace pouvait alors faire figure de pays de cocagne.

Philippe Jéhin





LES PLANS DE CHASSE CHEVREUILS, marché de dupes ou mal nécessaire ?



Un vrai sujet de chasse, bien concret, concernant tous les territoires de chasse du 67, qui ne fait pas consensus et touche aussi au bureaucratisme, soit tout pour plaire, je veux parler du plan de chasse chevreuils, d'autres diront «plan d'abattage».

+ D'INFOS



Le sujet m'est inspiré ou s'est imposé de force à moi par un courriel de l'Administration en décembre dernier me demandant de me mettre en conformité avec la réglementation en matière de réalisation du plan de chasse. En fait, pour la faire courte, il m'est rappelé que je n'ai pas payé et donc retiré les bracelets chevreuils sur un lot.

Petit rappel et contexte

Dès la saison 2022, j'avais fait acte d'insoumission, en payant la totalité des bracelets, mais sans les retirer et en informant par un courriel à la fois la FDC 67 et l'Administration avec l'ensemble des arguments amenant à boycotter les bracelets. J'en avais bien sûr parlé sur mon blog. Voir ci-contre. Depuis 2019, je ne cessais d'alerter sur un sujet qui concerne beaucoup de chasses en périphérie de villages, la «bordélisation»

des territoires avec un accroissement de la pression humaine sur le cycle de vie des animaux, en particulier le chevreuil en milieu ouvert. Ajoutez à cela, la réglementation en matière de sécurité du tir qui interdit les tirs en direction d'infrastructures diverses et variées, souvent très présentes et vous êtes dans la quasi impossibilité de réaliser un plan de chasse.

Comme à l'entame de la saison 2023, les lignes n'avaient pas bougé et qu'aucun débat n'avait vu le jour, j'ai enfoncé le clou et changé mon fusil d'épaule, en prenant les bracelets sur deux lots et en laissant impayés les bracelets sur le lot rendu pour nous inchassable pour le chevreuil, avec notamment entre temps la réalisation d'une deuxième piste cyclable traversant en son milieu tout le lot. Cette décision, en plus, se justifiait puisque dans la demande initiale nous avions sollicité zéro chevreuils et contesté l'attribution imposée de trois brocards et six chevrettes, sans explications en retour. Ce n'est donc

absolument pas de notre fait, si la Fédération se retrouve aujourd'hui avec des bracelets impayés à ce jour.

Sur le fond

Que dit notre Schéma Cynégétique ?

Le Plan de chasse est construit sur la base d'une tacite reconduction pendant 3 ans, avec possibilité de révision. Le nombre de bracelets est demandé par le détenteur du droit de chasse et soumis pour avis aux principales instances de la chasse. Enfin, les attributions se font sur la règle des 3 tiers, 1/3 de brocards, 2/3 de chevrettes et chevrillards. Mais, «il y a loin de la coupe aux lèvres», car ce système relativement simplifié se heurte depuis toujours à la défiance envers les chasseurs. De fait, les demandes sont souvent non suivies, particulièrement en forêt en ces temps difficiles pour le chevreuil, ce qui aboutit la plupart du temps à ce qu'on appelle en droit civil à un vice de consentement. Le plan de chasse oblige le locataire à réaliser un certain nombre de tirs, mais le contrat entre lui et l'autorité supérieure est généralement unilatéral et n'aboutit à un consensus, dans la mesure où il ne répond pas à la demande initiale de bracelets, annulé par l'Administration.

Le décor du remake du «dîner de cons» est ainsi parfaitement dessiné et si on remonte dans le temps, ce sont toujours les mêmes attributions, en tout cas en milieu ouvert et vraisemblablement les mêmes résultats d'exécution qui apparaissent, avec une bonne partie de tirs existants uniquement sur le papier ! Comme le dit un dicton allemand «il n'est jamais autant menti qu'avant le mariage et après la chasse» ! Le nouveau système triennal de reconduction ne fait que confirmer le «marché de dupes» installé depuis des lustres autour des plans de chasse chevreuils et les contraintes mises en place par l'ONF sur les domaniales ou «soufflées» aux communes pour mieux contrôler le «bidule» n'y changeront rien.

Dans ce sens, la question de la pertinence d'un plan de chasse se pose forcément, surtout si on va plus loin dans la réflexion, comme par exemple sur la justesse des densités annoncées dans les demandes. En milieu ouvert on peut espérer un comptage réel des cheptels présents sur un territoire, du moins l'attendre, car il est aisé d'observer les hardes en janvier-février, donc de les compter et déterminer le ratio mâles-femelles. En milieu fermé par contre, à en croire un principe d'anciens, «la densité de chevreuils ne peut se compter en forêt». Cette vérité est d'autant plus crédible aujourd'hui que les territoires ne sont plus que rarement sous la surveillance de gardes professionnels dehors en permanence. Comme en plus l'objectif

n'est pas forcément d'établir des données les plus exactes possibles, mais d'obtenir un certain nombre de bracelets brocards selon le nombre de partenaires, les relevés peuvent très vite s'écarter du réel.

Ainsi, pour cause de défiance évoquée, le détenteur du lot de chasse n'a pratiquement aucun impact sur les décisions d'attribution et parce qu'au fil du temps, des usines à gaz ont été imaginées dans les bureaux pour contredire les données du chasseur. Elles ont pour nom Indice d'Abrouissement, IK pédestre, IK voiture, Indice Nocturne d'Abondance, Indice de Consommation, Indicateur de Changement Écologique, Indice de Biodiversité Potentiel, pas moins de 78 pages de notes pour faire le suivi des populations d'ongulés et leurs habitats... Mais au final, on reste dans l'estimation d'un nombre d'animaux et pas dans un comptage, comme il est possible de le faire en plaine. Plus d'infos en bas de page.

”
Comme le dit un dicton allemand « il n'est jamais autant menti qu'avant le mariage et après la chasse » !
”

L'autre question qu'on est en droit de se poser aussi, est de savoir si pour autant l'attribution de bracelets fait chasser le chevreuil avec plus d'intelligence ? La réponse est sans doute non. Il est chassé d'après les obligations reçues qui consistent à abattre un certain nombre d'animaux, peu importe le ratio mâles-femelles, classes-jeunes et chevrettes qui forcément n'est pas le même d'une année sur l'autre. Certaines années la reproduction est forte, d'autres plus faible, certaines années les battues ont été plus meurtrières pour les brocards, d'autres moins, sans parler du lourd tribut impactant la densité que paye le chevreuil aux routes, voire au lynx ou au loup dans certains secteurs. Rares sont ceux qui chassent le chevreuil d'après un plan de gestion pour parvenir à une densité qualitative saine, avec comme objectif un brocard pour trois chevrettes, voire deux. On tire, puis on regarde après, si c'est un brocard décoiffé plutôt qu'une vieille chevrete, un chevrillard mâle plutôt que femelle, peu importe, on ferme un bracelet, sur le principe, voulu actuellement du « bon chevreuil est un chevreuil mort». Gérer le chevreuil n'est plus au goût du

jour, si jamais cela avait déjà été le cas. Si on voulait vraiment le faire, y compris sur un plan éthique au regard des massacres des venaisons en battues, le tir du Schmalreh, en français «la jeune chevrete n'ayant pas encore donné naissance», à l'ouverture du brocard serait préconisé depuis longtemps, comme c'est le cas chez nos voisins allemands. Si on voulait vraiment le faire, la gestion du chevreuil en milieu ouvert serait différente de celle en forêt. Une plaine cultivée peut nourrir sans dégâts plus d'animaux qu'un biotope peu aménagé, exposé à l'abrouissement et aux frottis en forêt. Quant à mon problème spécifique, ce n'est pas la gestion des populations qui est en cause, notre échec réside dans l'impossibilité d'accéder aux animaux aux heures légales et en sécurité, ce qui est encore un problème différent.

Une fois ces quelques fondements du problème posé, on fait quoi ? On continue à faire semblant pour maintenir une recette facile dans le budget de la Fédération ? On assigne pour non-respect des articles R.428-13 2°, L.425-6, L.425-11 et L.425-12 du code de l'environnement et on réprime par les art. R.428-13 al.1, R.428-22 et L.173-7 2° du code de l'environnement et l'article 131-16 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du code pénal. ? On supprime le plan de chasse et chaque locataire prend librement un nombre indifférencié de bracelets, on ne change rien en forêt puisque la tendance actuelle est à l'abattage et on respecte la demande de plan de gestion faite par le locataire en milieu ouvert ? On ne fait plus de plan de chasse du tout, à l'image de certains Länder allemands ? Le futur Schéma Cynégétique devra s'emparer du problème d'une manière ou d'une autre. Quant à l'impossibilité d'accéder aux chevreuils en toute légalité en milieu ouvert et soumis à la pression humaine permanente, pour nous c'est le glissement des bracelets qui apporte la réponse provisoirement et permet de gérer les densités. Mais c'est reculer pour mieux sauter. Là aussi, il va falloir traiter le sujet et ce d'autant plus que les relocations sont passées, si d'aventure l'absence de positionnement des instances ou la «mise sous le tapis» du sujet a été faite pour ne pas mettre en difficultés avant les adjudications un grand nombre de communes face à l'obligation de louer des territoires, alors que le chevreuil et le renard n'y sont plus chassables, au regard de la législation actuelle et de la pression humaine sur la nature...

Léon Rapinat



+ D'INFOS

Aménagements des territoires

des actions concrètes pour la biodiversité

Parmi les missions des fédérations de chasseurs, le suivi des territoires et la protection de la biodiversité avec les actions favorables à son maintien se placent au sommet des activités du service technique.

Cet hiver, nos techniciens n'ont pas chômé et se sont démenés, souvent aidés par des chasseurs locaux et des organisations territoriales, que ce soit pour l'implantation de haies ou bosquets, de création ou de restauration de mares, etc.

Petit retour en image sur quelques interventions :

Mares

Véritables atouts pour la biodiversité, les mares permettent à la faune de s'abreuver et contribuent au développement des populations d'amphibiens (1), et peuvent participer à la sécurité incendie.

En ces périodes de changements climatiques, les points d'eau sont devenus indispensables à vos territoires.

Pour en savoir plus <https://youtu.be/L2YUFku6DS0>

Création de mare à Auenheim, financée par la sablière Helmbacher



Création de mares à Obenheim, Kleingoeft, Hangenbieten et Steige, dans le cadre Agribiodiv'Est.



Pontes de Grenouille rousse



Triton crêté



Grenouille rieuse

Restauration financée par le FARB de mares à Riedseltz, sur le site de la Fondation Nationale de la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

Aménagements divers

À Riedseltz, création d'un gîte refuge et d'une zone humide attenante pour les chiroptères (chouettes-souris), dans le cadre de l'écocontribution.



Plantations de haies



Dans le cadre du dispositif Sensibilis'Haie plantation de 200 ml de haies à Marckolsheim et 200 ml à Walbourg, avec les enfants des écoles et les chasseurs

Dans le cadre Agribiodiv'Est, nous avons également planté 370ml à Alteckendorf, 200ml à Elsenheim et Geiswiler-Gottesheim, 40ml à Hoerdt, 140ml + 410 ml + 670 ml à Walbourg, 180 ml à Weyersheim.

Et dans le cadre de l'écocontribution, des îlots de 12 plants ont été plantés à Marckolsheim (51), Hohatzenheim (11), Berstett (13), Roppenheim (2), Seebach (3), Wiwersheim (6), Ergersheim (6), Wahlenheim (6)



Quelques mots clés

Agribiodiv'Est est un projet porté par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est (FRCGE), en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) et les chambres d'agriculture du Grand Est. Il est piloté par le Conseil Régional, en collaboration avec les agences de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce programme vise à promouvoir et renforcer la création d'infrastructures écologiques au sein des paysages agricoles du Grand Est.

Sensibilis'Haie

Ce projet, initié et porté par la FNC et cofinancé par l'OFB vise à favoriser l'implantation de haies variées et adaptées aux territoires de chaque commune intéressée

La FNC fournit plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes

Écocontribution

Ce dispositif prévoit que chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ (prélevé sur sa validation) afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc.

L'État rajoute 10 € par validation. Au niveau national, ce sont près de 15 M€ par an qui seront consacrés à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.

Pour notre département, des projets d'éducation à la nature, de plantation de haies, d'aménagements de territoire ont été déposés. L'opération « J'aime la Nature Propre » fait également partie de ces projets.

Opération *J'aime la Nature Propre*

Les 15, 16 et 17 mars s'est déroulée l'Opération « J'Aime la Nature Propre ». À pied, à cheval ou à vélo, la mobilisation était générale dans le Bas-Rhin !

17

Sites*

475

Adultes

103

Enfants

120m³

Déchets
récoltés



*Geudertheim et Brumath - Seebach - Mackenheim - Mussig
Wingen - Schiltigheim - Basseberg - Issenhausen - Kolbsheim
Weitbruch - Reichstett - Bergbieten - Rhinau - Wangenbourg-
Engenthal - Diedendorf - Eschwiller



BRAVO ET MERCI

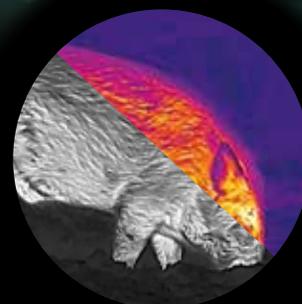
 **HIKMICRO**

LUNETTE THERMIQUE

STELLAR

Équipée d'un capteur **jusqu'à 640 x 512 px** et d'un **moniteur OLED 1024 x 768 px**

Des images **claires et précises** même dans les pires conditions d'observation



Messe St Hubert à Elsenheim

Le 1er octobre dernier, s'est déroulée une messe de la St Hubert pour le moins originale : c'est en effet en plein air et sous le soleil que le père Claude Bressé a officié devant plus de 300 fidèles. Comme chaque année, le GGC Ried Sud coorganise l'évènement avec une œuvre caritative. Les dons récoltés ce jour auront permis à Kiwanis Sélestat Lazare Weiller de contribuer à l'achat d'un chien d'assistance. À l'issue de la messe, animée par les trompes de chasse Saint Hubert d'Ammerschwir, chiens et chevaux ont été bénis et la journée, fort conviviale, s'est achevée autour de six sangliers à la broche, offerts par l'association de chasse Niederwald de Mackenheim.



Bambi sauvé des eaux

Il en fallait du courage pour se jeter à l'eau un 27 janvier. Pourtant c'est bien ce qu'a fait Jonathan, traqueur du jour à Wingersheim lorsqu'il a aperçu ce magnifique chevreuil en train de se noyer. Le temps d'immortaliser la scène, l'animal reprenait ses esprits et repartait, encore un peu groggy certes mais bien vivant rejoindre sa harde. Bravo à Jonathan pour ce beau geste...



Promotion

Saluons également la nomination de Nicolas Braconnier au poste de Directeur Adjoint. Nicolas secondera Alexandre Derrez, Directeur de la FDC, et conserve la tête du service technique. Bravo !

**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DU BAS RHIN**

**BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024**

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_BAS

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

LES PLUS BEAUX
TROPHÉES DE
CHAMPAGNE-ARDENNE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

CHASSEUR.COM

PARTENAIRE MAJEUR

gamefair.fr



L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

BERETTA

BR><

Carabine à rechargement linéaire, à culasse ambidextre et à canon interchangeable !

En bref, une carabine polyvalente, adaptée à tous et à toutes les situations disponible en magasin en 308 Win, 30-06 Sprg ou 300 Win Mag

1 499 €
au lieu de **1 679 €**

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

Vivez votre passion en toute tranquillité !

ASSURANCES G2D
Grebmaye
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association - Groupement - Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse - dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - Rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation - vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSEMBOURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.87.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tel. : 03.89.41.75.83

Allianz

Service Chasse :
mail : G2d.assurances@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n°19000645 (site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

Armurerie Buffenoir

- **Lipsheim**
36 Imp. de la Gare
03 88 68 16 96
- **Horboung-Wihr**
3B Rue de Lugano
03 67 68 18 00

info@armurerie-buffenoir.fr / www.armurerie-buffenoir.fr



2 NOUVELLES RECRUES à la FDC



Claire Jehl



Âgée de 23 ans, Claire est arrivée début janvier au service technique de la FDC, sur un tout nouveau sujet : Natura 2000. En effet, fin de l'année dernière, la FDC a répondu à un marché public ouvert par la Région Grand Est pour animer le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch. Ce site comprend la bande rhénane de Lauterbourg à Saint-Louis et le Ried de l'ill. Claire y animera les contrats agricoles et les projets hors forêts.

Avant son arrivée à la FDC, Claire a travaillé 1 an à la Région Grand Est en tant qu'animatrice des mesures agricoles sur ce site Natura 2000.

Elle est aussi passée par Terre de Liens Alsace et le pays de la Déodatie, toujours sur des projets qui liaient agriculture et biodiversité.

Claire a fait ses études au lycée agricole d'Obernai, puis a obtenu son BTS gestion et protection de la nature. Elle a fini son parcours par une licence professionnelle en Lozère, sur la gestion des espaces naturels.

Côté loisirs, elle aime être dehors, à la ferme et randonner à pied ou à cheval.



CONTACT : claire.jehl@chasseurdefrance.com



Pierre-Yves Ulan



Âgé de 30 ans, Pierre-Yves ULAN est originaire du Haut-Rhin. Ayant séjourné à Matzenheim dans son enfance, il rejoint le secteur de Mulhouse par la suite. Passionné de faune sauvage et de la biodiversité en général, il quitte le cocon familial à 14 ans pour commencer ses études en Haute-Savoie à proximité d'Annecy où il effectue un BEPA Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux puis un Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Ayant envie de découvrir du pays, il quitte les montagnes et part rejoindre la côte basque où il obtient un BTSA Gestion et Protection de la Nature.

Par la suite il repartira en Haute-Savoie où il travaillera en tant que service civique pendant 1 petite année à la FDC74 pour évoluer sur la grande et petite faune de montagne.

C'est en 2016 qu'il rejoint la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône en qualité de technicien territoire travaillant en partie sur les formations, les dynamiques d'évolutions de population, les collisions de faune sauvage avec les infrastructures, la gestion territoire et la surveillance sanitaire. Poste qu'il occupe pendant plus de 7 ans...

Passionné de chasse depuis son enfance, il commence par accompagner son père et son parrain au mirador avant d'aller dans la traque puis de passer son permis de chasser accompagné et son permis en 2009.

Avide de connaissances cynégétiques, il aime découvrir tous les modes de chasse et pratique la chasse au grand gibier ainsi qu'au petit gibier et gibier d'eau avec son braque allemand. Il aime se déplacer pour chasser au sein de l'hexagone afin de voir différents biotopes et territoires.

Il exerce régulièrement du sport notamment la boxe anglaise au niveau amateur depuis quelques années.

Il a rejoint le service technique de la FDC67 début février pour revenir dans sa région d'origine 15 ans après son départ. Et, comme Claire, il travaillera principalement sur la mission Natura 2000 et sera en charge des projets forestiers.



CONTACT : py.ulan@chasseurdefrance.com

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Créé en 1992, Natura 2000 est un réseau européen qui vise à protéger des espèces et des habitats menacés répertoriés dans deux directives européennes : la Directive Habitats, Faune, Flore et la Directive Oiseaux (spécifiques aux oiseaux).

Ces directives permettent de distinguer 2 types de sites Natura 2000 :

- Les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), qui comprennent des milieux naturels, des plantes ou des espèces animales (autres que des oiseaux).

Les actions à mettre en œuvre pour protéger ces espèces et habitats sont ensuite décrites dans un document d'objectifs (DOCOB).

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruche compte 2 ZSC et 5 ZPS. Il a été désigné en raison de sa biodiversité remarquable, caractéristique notamment des zones humides. Les forêts, les prairies sèches ou humides, ainsi que les nombreux cours d'eau, mares, étangs et marais, sont des habitats variés qui permettent d'accueillir une grande diversité d'espèces.

Le Salon des Chasseurs de Migrateurs

6 et 7 juillet
2024

à Cayeux-sur-mer
(D3 - Route de Brighton)



ENTRÉE 5€

SALON DES
MIGRATEURS

Animations

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs • Plateau d'or
- Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs
- Concours d'appeaux • Présentation de chiens
- Championnat du monde de lancer de blettes.

info@salondesmigrateurs.com / www.salondesmigrateurs.com / 01 34 78 22 22

Remington

Migrateurs

Somme



LOI N°1
SPECIAL
PIÉGEAGE

VERSICOLOR

DES
CHASSES

Sauvagin

SEASONS

DÉCOSSÉ

OYO

VOYAGES DE CHASSE



À PARAÎTRE
DANS LE PROCHAIN
NUMÉRO D'IC67



Assemblées
Générales



Vie des
associations





Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 4 décembre 2023 à 18h30 à Marlenheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL,
Bruno KEIFF, Michel PAX, Christophe SCHMITT, Bernard SCHNITZLER, Éric TRENDEL, Roland VETTER

Absents excusés :

Charles KLEIBER (pouvoir à Samuel BALZER) et Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 6 novembre 2023

Le procès-verbal du CA du 06 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Prévision de travaux Maison de la Chasse et Cyné'Tir

Claire JEHL (auparavant chargée de mission à la Région) et Pierre-Yves ULAN (auparavant technicien de la FDC de Haute- Saône) ont été embauchés et commenceront leur collaboration début 2024.

Leur arrivée rend nécessaire l'aménagement de nouveaux bureaux.

Les combles seront aménagés à cet effet

avant qu'une solution définitive soit choisie.

3. Embauche de personnel

Comme indiqué ci-dessus, Claire JEHL commencera ses travaux début janvier 2024 alors que Pierre-Yves ULAN démarrera début février 2024.

Claire JEHL est engagée en qualité de chargée de mission et Pierre-Yves ULAN sera technicien cynégétique.

La FDC 67 décide de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour Pierre-Yves ULAN.

La FDC 67 a également contacté Philippe WOLFF qui interviendra en qualité de consultant à raison d'un jour et demi par semaine, avec le statut d'auto-entrepreneur.

4. Contentieux FARB / agriculteurs (terrain acquis en 2021)

Le FARB est devenu propriétaire du terrain situé côté sud de la Maison de la Chasse, terrain sur lequel deux agriculteurs demandent à bénéficier d'un droit de location.

Le président est chargé de négocier la meilleure solution pour le FARB.

5. Acquisitions de parcelles du FARB dans le Haut-Rhin

Le FARB a acquis ses premières parcelles dans le Haut-Rhin, ce qui n'a pas manqué de faire réagir nos amis haut-rhinois, alors qu'il a toujours été prévu que ces terrains seraient mis à la disposition du locataire de chasse haut-rhinois s'il le souhaitait.

La FDC 68 s'est déclarée tout à fait favorable à ces acquisitions.

6. Suppression de la subvention maïs sur pied

La FDC 67 s'est rendu compte que cette subvention était très souvent détournée

de son objet, raison pour laquelle le CA décide de la supprimer.

7. Valorisation, indemnisation, rémunération des formateurs bénévoles au permis de chasser

La FDC 67 prenait jusqu'à présent en charge la validation du permis de chasser des formateurs bénévoles qui se dépensent sans compter.

Compte tenu de leur investissement personnel, le CA décide en plus de prendre en charge leurs déplacements sur la base du barème kilométrique et de leur offrir une veste floquée au nom de la FDC 67.

8. Subventions : ACABR – GGC de l'Outre Forêt – GGC Plaine de la Bruche – GGC Ackerland Kochersberg

Le CA décide d'allouer une subvention de 1.198,81 € à l'ACABR en contrepartie des investissements qu'ils ont réalisés dans le cadre de la formation.

Le CA décide également d'allouer les subventions suivantes :

GGC de l'Outre Forêt : 1.500,00 €

GGC Plaine de la Bruche : 300,00 €

GGC Ackerland Kochersberg : 300,00 €

9. Divers

La mairie de Schiltigheim a souhaité sortir de l'accord initialement conclu avec Hoenheim et Bischheim.

Le président a adressé une nouvelle proposition à la mairie de Schiltigheim sur laquelle les trois communes doivent prendre position.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER*

Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 8 janvier 2024 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL
Bruno KEIFF, Bernard SCHNITZLER,
Roland VETTER

Absents excusés :

Pascal KENTZINGER (pouvoir à Aliette SCHAEFFER), Charles KLEIBER (pouvoir à Samuel BALZER), Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY), Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER), Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE) et Éric TRENDEL (pouvoir à Christian MULLER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)



1. Approbation du PV du CA du 4 décembre 2023

Le procès-verbal du CA du 04 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification du point 2 : « leur arrivée rend nécessaire l'aménagement de nouveaux bureaux ».

2. Opération « J'aime la nature propre » – 15, 16 et 17 mars 2024

Cette opération sera menée au plan national et sera suivie par la presse. Cette opération sera suivie par toutes les Fédérations de France.

La FDC 67, via la FNC, fournira le matériel nécessaire : chasubles, gants, sacs, etc...

Un appel sera fait à tous les GGC pour l'organisation de ces journées.

3. Formation décennale

L'organisation de cette formation sera proposée à nos adhérents soit en présentiel, soit de façon dématérialisée, étant rappelé que la participation à cette formation obligatoire sera mentionnée sur la validation du permis de chasser.

4. Simulateur de tir

Le prix du simulateur de tir s'échelonne de 66.000,00 € TTC à 73.000,00 € TTC selon la version choisie.

Ce montant sera encore discuté mais la décision d'en faire l'acquisition est prise et le coût horaire sera défini ultérieurement.

5. Ouverture du Cyné'Tir aux policiers et gendarmes

Un contact sera pris avec les policiers et gendarmes qui sont demandeurs d'un entraînement de type Cyné'Tir ou simulateur de tir.

6. Formation sécuritaire gendarmes

La FDC 67 contactera la gendarmerie afin de proposer une formation technique de

nature à mettre à niveau les gendarmes lorsqu'ils sont appelés à intervenir dans le domaine de la chasse.

7. Formation pilotes de drones

La FDC 67 organisera un stage de formation pour les pilotes de drones et mettra à leur disposition un ou deux drones pour leur apprentissage.

8. Point sur les travaux d'aménagement de la FDC 67

La FDC 67 lancera un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre des travaux projetés pour nos locaux.

9. Subventions : SLC et tireurs sportifs de SARRE-UNION – GGC Ried Sud

Un montant de 1.500,00 € est alloué à la SLC et tireurs sportifs de SARRE-UNION.

La FDC 67 alloue également un montant de 950,00 € au GGC Ried Sud au titre de l'année 2024 (sur un total disponible de 1.500,00 €) mais déplore qu'aucun membre du Conseil d'Administration n'ait été convié à cette messe de

Saint-Hubert.

10. Divers

Le conseil décide de fixer à 11,50 € la valeur du ticket restaurant.

Le Groupe Hess Automobiles reste devoir à la FDC 67 un montant de 1.100,00 € au titre d'une publicité commandée et parue dans Infos'Chasse 67, montant rappelé à de très nombreuses reprises.

Le conseil décide de mettre ce montant en recouvrement contentieux.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 5 février 2024 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier Adjoint)

Administrateurs présents :

Christian HECKEL, Bruno KEIFF,
Charles KLEIBER, Michel PAX, Bernard SCHNITZLER, Roland VETTER

Absents excusés :

Patrick CAUSSADE (pouvoir à Marc SCHIRER), Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER), Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Frédéric OBRY) et Éric TRENDEL (pouvoir à Christian MULLER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 8 janvier 2024

Le procès-verbal du CA du 8 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'Assemblée Générale 2024

Elle aura lieu samedi 13 avril 2024 à Vendenheim en raison de l'indisponibilité de la salle à Geudertheim.

Dates limites, soit :

- déposer le dossier de vote à notre siège avant le vendredi 22 mars 2024 à 16h00,
- poster le dossier le samedi 23 mars 2024, le cachet de la poste fera foi,
- déposer le dossier dans la boîte aux lettres de la FDC 67 le dimanche 24 mars 2024 avant minuit, dernier délai.

3. Propositions de médailles

Il a été décidé de décerner diverses médailles (6 au total).

4. Budget prévisionnel 2024-2025

Le CA examine le budget prévisionnel 2024-2025 d'un montant total de 1 952 734,00 €, en augmentation par rapport à l'an dernier.

La FDC 67 est propriétaire des véhicules, ce qui met fin aux différents contrats de location.

Un DACIA DUSTER d'occasion proposé par le Groupe Wietrich sera acquis pour le nouveau technicien, ce qui unifiera la flotte de véhicules.

5. Bracelets sangliers

Dans le cadre du plan national de maîtrise de la population des sangliers, la déclaration des prélèvements est obligatoire : mensuellement cette année et de façon hebdomadaire l'année prochaine.

Se pose par conséquent la question de l'opportunité d'un bracelet qui permettra de contrôler le nombre de sangliers tirés (le bracelet comportera un QR code qui sera scanné lors de la déclaration de tir) alors qu'à l'heure actuelle, un très grand nombre de sangliers tirés ne font pas l'objet d'une analyse trichine.

L'État ne se satisfera très certainement pas d'une simple déclaration de tir non contrôlée compte tenu de l'importance de la population de sangliers au plan national et du risque sanitaire que cela représente.

6. Exposition des trophées (dispositions à prendre)

Elle aura lieu à Wangenbourg avec une inauguration le vendredi 1er mars 2024. L'UDUCR s'occupera de la buvette.

7. Contentieux FDC 59/ONF

Dans le département du Nord, l'ONF a interdit l'agraine sur l'ensemble des territoires domaniaux, ce qui a entraîné une augmentation importante des dégâts de sangliers indemnisés par la FDC 59.

Celle-ci a réclamé en justice réparation du préjudice subi, estimant que l'interdiction générale d'agrainer était contraire aux dispositions réglementaires et en particulier au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) dont l'ONF soutenait qu'il ne lui était pas applicable.

Par un arrêt du 11 janvier 2024, la Cour d'Appel de Douai a infirmé le jugement de première instance qui avait débouté la FDC 59 de sa demande et a condamné l'ONF à supporter les dégâts de sangliers supplémentaires et les honoraires correspondants des estimateurs, générés par l'interdiction d'agrainer prononcée par l'ONF.

La Cour d'Appel a notamment jugé que le SDGC était opposable à l'ONF et que l'interdiction d'agrainer ne pouvait être érigée en principe, alors qu'il ne pouvait s'agir que d'une exception aux dispositions réglementaires permettant l'agraine.

8. Subvention : ABRCPG (2023)

Un montant de 300,00 € est alloué à l'ABRCPG (Association Bas-Rhinoise de Conservation du Petit Gibier).

9. Divers

- Livre «Le cerf de père en fils» de Franck et Julien Picot : la FDC 67 fera l'acquisition d'une vingtaine d'ouvrages et s'occupera d'en mettre en vente à l'occasion de l'exposition des trophées à Wangenbourg.
- Le chemin du Herrenwald est actuellement très dégradé malgré les travaux réalisés il y a un peu plus de deux ans, en particulier en raison de la vitesse à laquelle circulent ses utilisateurs... Le CA décide pour l'instant de laisser les choses en l'état.

Le prochain CA aura lieu le lundi 11 mars 2024.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER



Pont de l'Ascension

Les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés le 10 mai 2024. Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine) et vérifications (validations de permis).

Distribution des bracelets «chevreuil»

les 6, 7, 13, 14 et 15 mai de 9h à 17h en continu au Cyné'Tir. À partir du 16 mai au siège de la FDC aux horaires habituels, c'est-à-dire du mardi au vendredi, de 10h à 16h.

Validation Permis 2024/2025

Les bons de commande pour la validation 2024/2025 vous seront envoyés le 13 mai. Validation en ligne possible à partir du 4 juin.

Carnet de Prélèvement Bécasse

Pour ceux qui ont demandé un carnet en version papier, pensez à le retourner à la FDC, même si aucun prélèvement n'a été effectué.

Trichine

Le centre de collecte de Weiler (près Wissembourg) est définitivement fermé. En attendant la mise en service d'un nouveau site dans le secteur, merci de vous diriger vers celui de Preusdorf ou de Langensoultzbach.

Rappel : Prière de bien vouloir remplir correctement les fiches et regrouper tous les prélèvements d'une même battue dans un grand sachet. Veuillez également

à écrire le plus lisiblement possible votre adresse mail pour la réception des résultats.

Création d'un compte Protect Hunt

Demandez vos accès à Amandine Abi-Kenaan
amandine.ak@chasseurdefrance.com

Sur le terrain...

- Aménagements : C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à gibier, céréales sur pied...). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.
- Préparation des territoires, réparation et/ou entretien des miradors.
- Régulation des ESOD
- Entraînement au tir et réglage des armes avant l'ouverture
- Planifier les plantations de haies pour cet automne
- Création de mares (contactez Nicolas Braconnier – 06 80 74 71 61)

Un peu d'administratif...

- Déclaration tir de nuit sanglier avec ou sans lampe selon les dispositions de l'arrêté préfectoral Tir de nuit.
- Demande de destruction des ESOD selon espèces et modalités (voir le tableau récapitulatif sur le site www.fdc67.fr – Règlementation).
- Comptes rendus des prélèvements sangliers à renvoyer à la DDT.
- Comptes rendus des tirs de nuit pour le 15 avril à renvoyer à la DDT.
- Comptes rendus des tableaux de chasse à la FDC.
- Préparation des demandes de plan de chasse Cerf

Formations :

Voir les calendriers sur le site de la FDC en page d'accueil.

CONTACT FORMATIONS :

Alexandra Dick - 03 88 79 83 81
alexandra.dick@chasseurdefrance.com



Évènements...

- **13 avril 2024 - Vendenheim**
Assemblée générale de la FDC
L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de la FDC 67
- **9 juin 2024 - Kolbsheim**
Salon Nature et Loisirs
- **16 au 18 juin 2024 - Lamotte-Beuvron**
Game Fair
Des invitations seront disponibles à la FDC, jusqu'à épuisement.
- **6 et 7 juillet 2024 - Cayeux sur Mer.**
Salon des migrants
Des invitations seront disponibles à la FDC jusqu'à épuisement.



Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL				MAI				JUIN			
1	avril	06h06	à 21h00	1	mai	05h08	à 21h44	1	juin	04h31	à 22h23
5	avril	05h57	à 21h06	5	mai	05h02	à 21h49	5	juin	04h28	à 22h26
10	avril	05h47	à 21h13	10	mai	04h54	à 21h56	10	juin	04h26	à 22h30
15	avril	05h37	à 21h20	15	mai	04h47	à 22h03	15	juin	04h26	à 22h33
20	avril	05h28	à 21h28	20	mai	04h41	à 22h10	20	juin	04h26	à 22h34
25	avril	05h19	à 21h35	25	mai	04h36	à 22h15	25	juin	04h28	à 22h35



Dos de cerf roti et flammé

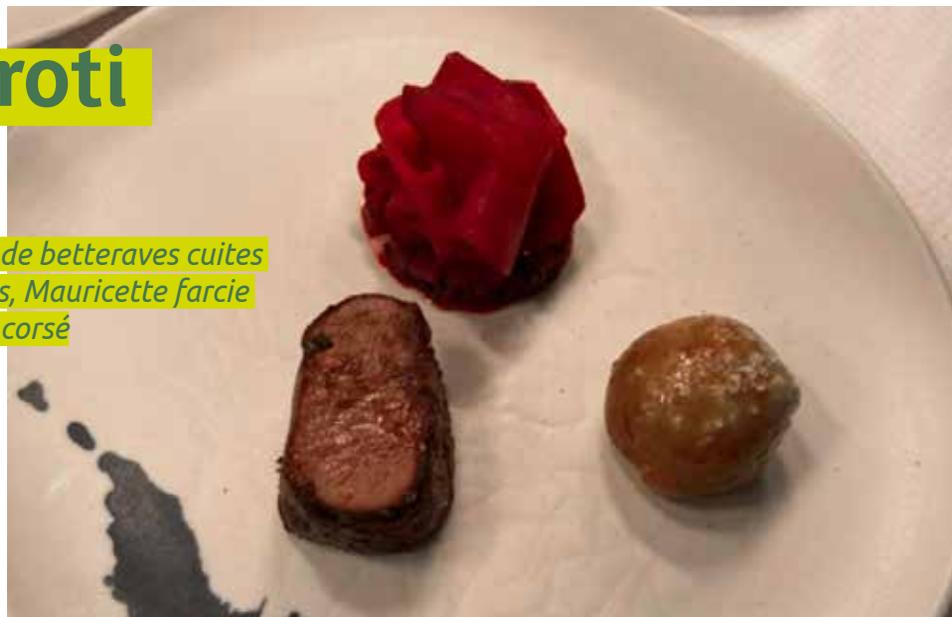
Mariné au jus de betteraves, salade de betteraves cuites au sel, carpaccio de betteraves crues, Mauricette farcie d'une bolognaise de cerf, et jus d'os corsé

Recette de Sébastien Buecher
Auberge Franckenbourg
à La Vancelle (67)

POUR 10 PERS - PRÉPARATION : 2H

CUISSON : 6H

DIFFICULTÉ : ★★ ★



INGREDIENTS

- 1 filet de jeune cerf (3,5 kg)
- 6 betteraves rouges
- 2 carottes
- 1 céleri
- 1 poireau
- huile d'olive
- vinaigre balsamique
- sel-poivre

AUBERGE
Frankenbourg

Pour la salade de betteraves

1. Cuire les betteraves au sel pendant 6 heures au four à 150°C.
2. Après cuisson, éplucher les betteraves, les tailler en dés, assaisonner avec de l'huile, du vinaigre balsamique puis réserver.
3. Tailler à la trancheuse de fines lamelles de betteraves crues, assaisonner avec de l'huile et du vinaigre, du sel et du poivre puis réserver.

Pour le dos de cerf

1. Lever les filets du cerf, garder les parures pour la bolognaise.
2. Une fois parés, mariner les filets au jus de betteraves durant 24 heures.
3. Réaliser une bolognaise avec les parures de dos de cerf et les légumes, une fois cuit, réserver au frais.
4. Avec les os, réaliser un fond de gibier, après cuisson, réduire à glace.

Pour la pâte à Bretzel

- 500 gr de farine
300 ml de lait
100 gr de levure boulangère
1 cuillère de sel
30 gr de beurre pommade
1 l d'eau
40 gr de bicarbonate de soude
1. Mélanger l'ensemble des ingrédients pour obtenir une pâte ferme.
 2. Laisser reposer
 3. Détailler en boule de 50 gr
 4. Faire bouillir l'eau avec le sodium

Au moment de réaliser le plat

1. Marquer la viande, puis la passer au barbecue.
2. Farcir les boules de pâtes à bretzel avec la bolognaise de cerf.
3. Passer les boules dans la solution puis les cuire à 150°C pendant 15 minutes.
4. Dans un cercle, dresser un peu de salade de betteraves, puis le carpaccio de betteraves.
5. Dresser le cerf, la salade et la Bretzel puis la sauce réduite à part

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

NOUVEAU MAZDA CX-60 HYBRIDE RECHARGEABLE

À partir de 569€/mois
après un 1er loyer de 7000€*



A 33 g CO₂/km

6 ANS GARANTIE MAZDA

Pour les trajets courts, privilégiez la marche à pied ou le vélo #SeDéplacerMoinsPolluer

l'espace#

MAZDA STRASBOURG
2 rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim
03 88 76 97 43

MAZDA HAGUENAU
89b route de Marienthal, 67500 Haguenau
03 88 93 89 58

*Exemple de Location Longue Durée sur 49 mois / 40 000 km, 1er loyer de 7 000 € puis 48 loyers de 568,79 €, pour un Mazda CX-60 neuf Finition Prime Line 2.5L e-SKYACTIV PHEV 327ch 4x4 BVA avec peinture Sonic Silver comprenant l'entretien(1), l'assistance et la garantie(2). Restitution du véhicule en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilométrages supplémentaires. Consommation de carburant combinée pondérée de 1,5 L/100 km. Émissions de CO2 combinées pondérées de 33g/km. Offre non cumulable réservée aux particuliers, valable jusqu'au 30/06/2024, chez les concessionnaires participants, sous réserve d'acceptation par Mazda Finance, département de Cofica Bail, 399 181 924 RCS Paris - 1 bd Haussmann 75009 Paris - n°ORIAS: 07 023 197 (arias.fr), soumise à l'ACPR, 4 Place de Budapest-75436 Paris Cedex 09. (1) Entretien selon préconisations constructeur, hors pneumatiques. (2) Contrat de garantie commerciale Mazda 6 ans limité à 150 000 km.



**En matière de chasse,
comme en communication
un bon partenaire
ça compte !**

Stéphane Bourhis
Conseil en Communication,
Réseaux Sociaux, Influence



REDACT
L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
Tél 06 11 32 29 07



**PARMENTIER
IMPRIMEURS**

concepteurs de
votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

VOTRE IMPRIMEUR
100%
ECO-RESPONSABLE

CONSEIL & OPTIMISATION
IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
LOGISTIQUE SUR MESURE
STUDIO CREATION GRAPHIQUE



GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

Votre concessionnaire QUAD
POLARIS
vous présente ses
quads spécialement adaptés
pour la chasse



JOST
Rte Ecospace
MOLSHEIM
03 88 38 32 99
www.jost-sa.com



Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

Depuis le 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

CHIENS

- Chiots petit épagneul de Munster disponibles fin mai 3 mâle 3 femelles père et mère LOF. Mère n° 250268501792281 (Pixelle de la Vallée de la Py). Plus d'information au **06 83 91 47 82**



220 caractères maximum (espaces compris).
 Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail :
redaction.ic67@chasseurdefrance.com

ARMES/OPTIQUES

- À vendre carabine double express superposé. Cal. 7x65R avec lunette de battue S/B. Belle arme de fabrication artisanale. Prix : 2.300 €. **Tél. 06 09 76 55 27**

- Vends très beau mixte CHAPUIS C 50 cal. 8,57 JRS et 20/76 (canon éprouvé billes acier). Beau noyer bien veiné avec plaque de couche en bois quadrillé et calotte métallique. Longueur des canons 60 cm. Éjecteurs. Équipé d'une lunette de battue Swarovski-Habicht 1,25-4X24 avec rét. lumineux sur montage EAW pivotant. Une mallette de transport Chapuis ABS complète cette annonce. Très bon état. Prix : 3.700 €. **Tél. 06 85 19 06 37**

- Vends belle carabine VOERE fût long, gravure sur crosse fabrication artisanale cal. 7x64 lunette Zeiss 1,5-6 x42 rét 4 montage crochet. Prix : 1.850 €. Mixte mod luxe de suhl, gravures scènes de chasse sur bascule, arme état neuf : cal 12/70 et 7x65R, lunette Swarovski 1,5-6 x42 rét 4, montage crochet. Prix : 2.800 €. Carabine Stutzen Manlicher cal. 222R mag, lunette burris 3-12 x56 rét lumineux, neuve. Belle arme précise. Prix : 1.900 €. **Tél. 06 18 66 46 09**

- Carabine battue Voere Safari, cal 9.3 x 62 canon de 53 cm bande de battue, avec lunette de battue Konuspro 1.6 x 24 point rouge et vert + munitions, le tout dans un état neuf, servi une demi-saison. Prix : 900 €. **Tél. 06 86 58 36 14**

- Vends carabine à verrou 300/w Zoli avec pivots, bois sculptés état neuf. **Tél. 03 29 56 77 88 le soir**
- Suite cessation d'activité de chasse, vends différentes armes : mixtes, carabines (différents calibres) et fusils à canon lisse. **Tél. 03 88 54 23 31 le soir**

- Propose une optique de tir thermique thermion XP 50 de marque pulsar acquise neuve sur facture très peu utilisée elle est vendue avec son montage Blaser à 2.590 € l'ensemble. **Tél. 06 88 86 19 84**

- Lunette de battue et affût : MEOSTAR R1 1,5-6x42 réticule 4 avec point rouge. Excellent état. **Tél. 06 87 07 10 84**
- Vends carabine Mauser 66S cal 8x68s en très bon état avec lunette Zeiss Diavari VM 3-12x56 T point lumineux. Prix : 2 000 €. **Tél. 07 77 95 07 11**

- Carabine 308 Win WINCHESTER Model 70 Extreme Weather SS, canon fluté de 56 cm monté flottant 100 % inox cadmié. Chargeur 5 cartouches. Picatinny Rails. Prix : 1.150 €. Lunette Swarovski Z6i 2.5-15x56 P L4A-I. Prix : 1.100 €. **Tél. 06 79 09 27 72**

- Vends cause cessation carabine EXPRESS MERCKEL juxtaposé 8X57 JRS avec lunette SWAROVSKI Z6i 1-6X24 LDi. Très peu tiré, état impeccable. Prix : 3.150 € (Facture achat : 6.600 €). **Tél. 06 87 83 57 52**

CHASSE

- Chasse de plaine sur 270 ha, secteur Molsheim/Marlenheim cherche partenaire sérieux. Chevreuils, lièvres, faisans et canards au rendez-vous. Ambiance conviviale, éthique et esprit d'équipe requis. **Tél. 06 09 73 57 80**

- Recherche partenaire pour le bail 2024-2033 chasse de 1500ha riches en grands et petits gibiers secteur nord du Bas-Rhin. Pour plus de renseignements vous pouvez me contacter par mail **schmuck.stephane@orange.fr**

- Recherche part de chasse en forêt pour la prochaine saison, grands gibiers : sangliers, chevreuils, cervidés, secteur Vallée de la Bruche, Hohwald, Rothlach ou proche. **Tél. 06 86 34 81 79**

- Possibilité de partenariat dans association de chasse. Territoire de plus de 2.000 ha. Triangle Auchan Schweighouse / Mertzwiller / Eschbach + Niederbronn / Reichshoffen + Langensoultzbach. Sanglier, chevreuil, renard. **Tél. 06 08 05 97 82**

- Chasse 1200 ha (grands gibiers) sur La Petite Pierre (67), recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe pour la saison 2023/2024 pour une part pleine ou uniquement part battues sur territoire aménagé. À disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale. **Tél. 06 79 65 17 86**

- Cherche un partenaire chasse 1200 ha, forêt-plaine région de La Petite Pierre, cerfs, sangliers, chevreuils. Chalet et bonne ambiance. **Tél. 06 85 30 89 75**

- Chasseur recherche part de chasse petit gibier, étudie toutes propositions, dans un rayon de quinze kilomètres autour de Kertzfeld. **Tél. 06 18 13 04 11**

DIVERS

- Suite décès, de très nombreux bois de chevreuils, dont certains très originaux, ainsi que des défenses de sangliers et des planchettes (« Brettele ») pour trophée de cerf, sont à vendre. Photos sur demande. **Tél. 06 10 86 29 99**

- Deux cages de pré-lâchers amovibles pour perdrix ou faisans, 200x200x50 entièrement grillagées (même en dessous), bois traité. Compartiment pour animal de rappel, cadénassables + mangeoires et abreuvoirs. Prix à débattre. **Tél. 06 80 42 31 25**



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.eberdistribution.fr

4, RUE DES ÉCOLES
67240 SCHIRRHAIN

ESPACE-chasse

REMISE SUR LES
MIRADORS ALU
AVEC
CE COUPON
-30%

OUVERTURE DU
MAGASIN

Lundi au vendredi :
10h à 12h et 14 à 18h
Samedi : 09h à 12h
Tel: 06.29.57.41.44

Grand choix d'optiques
thermique

HIKMICRO
Thermal Monoculars, Binoculars, Scopes

1 Set carabine FRANCHI Horizon .243 Win. Catégorie C. Economisez € 439,50. **1.638,50** € **1.199,-**

2 Panier porte gibier pour véhicule. ~~dès € 209,99,-~~ **dès € 189,99**

3 Goudron végétal. **dès € 10,99**

4 Crud Scrofix en sceau de 20 kg. **€ 24,95**

5 Pierre à sel par 4, 20 kg. **dès € 15,99**

+ Lunette d'affût Saphire 3-12x56i

+ Collier top mount 30mm haut Weaver

1 Offre complète FRANCHI Horizon .243 Win. Catégorie C. Composé de:

- Carabine FRANCHI .243 Win.
- MERCURY Lunette Mercury d'affût Saphire 3-12x56i
- Kit embase avant arriere FRANCHI Horizon (Sans Ill.)
- Montage WEAVER

No. 2018789 **1.638,50** **1.199,- €**

2 Panier porte gibier pour véhicule Avec attache rapide pour attelage de remorque. Dimensions (LxlxH) : env. 105x45x16 cm. Supporte jusqu'à 59 kg. Poids : seulement 9 kg.

No. 166513, Galvanisé **219,99** **199,99 €**
No. 152748, Laqué (sans ill) **209,99** **189,99 €**

3 WALD & FORST Sauenstoff, Goudron végétal Pour badigeonner des arbres adéquats à une hauteur d'environ 50-100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est alors attiré de loin. Les arbres badigeonnés sont utilisés par les sangliers comme lieu de festin.

No. 2015693, 1,0 kg ~~12,99~~ **10,99 €**
No. 2015694, 2,5 kg ~~14,99~~ **12,99 €**
No. 2015695, 5,0 kg ~~24,99~~ **19,99 €**

Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.

4 Crud Scrofix VITEX Attractif pour maintenir en particulier les sangliers et à un degré moindre les cervidés.

No. 2007859 **24,95 €**

5 Pierre à Sel Salit Aliment unique destiné au gibier, aux bovins, aux chevaux, aux moutons et aux chèvres. Les pierres à Sel Salit® sont fabriquées selon un procédé spécial à partir de matières premières parfaites et sont résistantes aux intempéries. La base de cette pierre est du sel gemme entièrement naturel. Attention : Le sel gemme Salit® doit être stocké dans un endroit sec ! Ingrédients : Sodium 38,5%.

No. 159922 **19,99 €** pour l'achat de 3 pièces **15,99 €/pièce**

VENTE PAR CORRESPONDANCE :
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr

Au Crédit Mutuel, vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport,
tâches domestiques...

Avec l'Assurance

Accidents de la Vie⁽¹⁾,

protégez votre
famille des accidents
du quotidien.

Crédit photo : Getty Images.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.